



FICHE d'INSCRIPTION

NOM : _____

PRENOM : _____

⇒ **Pour les débutants**, le club achètera un kit comprenant:
1 carquois, 1 palette, 1 dragonne, 12 flèches
d'une valeur d'environ **100 €**
Les arcs seront prêtés toute la saison

MATERIEL DEBUTANTS + 100 €

A régler par un autre chèque lors de la commande par le club
fin septembre

TEE-SHIRT du CLUB + 35 €

Obligatoire sur les compétitions
A régler par un autre chèque lors de la commande par le club
fin octobre

Détail de la licence:

	Adultes	Jeunes	U11
FFTA:	46 €	28 €	19 €
Région:	18 €	10 €	10 €
Département:	6 €	6 €	6 €
Club:	60 €	66 €	75 €

Tarifs Licence :

JEUNES 110 €

U11 après le 01.01.15
 U13 entre le 01.01.13 et le 31.12.14
 U15 entre le 01.01.11 et le 31.12.12
 U18 entre le 01.01.08 et le 31.12.10
 U21 entre le 01.01.05 et le 31.12.07

ADULTES 130 €

SENIOR 1 entre le 01.01.86 et le 31.12.04
 SENIOR 2 entre le 01.01.66 et le 31.12.85
 SENIOR 3 avant le 01.01.66

FAMILLES -

Moins 10 € pour une 2ème inscription,
moins 20 € pour une 3ème inscription.....

OPERATION PASS'SPORT
(pour les jeunes) - 50 €

LOCATION ARC (à partir de la 2ème année)
Pour 3 mois + 100 €
+ caution de 300 € (par un chèque différent)

ARCHER FFTA LICENCIE dans un autre club
et désirant s'entraîner au club 60 €
(sauf archer ayant quitté le club)

ARCHER s'entraînant dans un autre club
et licencié au club

Adulte 70 €
Jeune 44 €

TOTAL _____

A régler à l'ordre des ARCHERS de KEROVAL
Un ou plusieurs chèques

Je soussigné M., Mme _____ licencié(e) nommé(e) ci-dessus
ou père, mère, responsable légal de l'enfant nommé(e) ci-dessus

déclare :

- avoir pris connaissance des jours et heures d'entraînements (**j'avertis les encadrants de toute absence**)
- accepter et m'engager à respecter le règlement intérieur du club (affiché à la salle)
- accepter que tout manquement ou non respect de la discipline et de la sécurité peut faire l'objet d'un renvoi. La cotisation restant acquise à l'association
- décharger le club et ses membres de toute responsabilité avant et après l'heure des cours et lors des compétitions

- L'accompagnant de l'enfant mineur doit s'assurer de la présence de l'encadrant avant l'entraînement

- autoriser l'enfant mineur à quitter seul le club à l'issue de l'entraînement

Fait à, _____ le: _____

Signature : _____